

Décision n° 2017-03 CTRL en date du 20 février 2017
du Directeur des contrôles portant délégation de signature à son adjointe

Le Directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 232-18 et R. 232-19,

Vu la délibération n° 2015-71 ORG du 24 juin 2015 portant nomination du Directeur des contrôles,

Vu la décision n° 2015-08 du Président en date du 1^{er} octobre 2015 portant délégation de signature au sein de l'Agence,

Décide :

Article 1^{er} – Délégation est accordée à Mme Delphine MARTIN SAINT-LAURENT, adjointe au Directeur du Département des contrôles, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes ou décisions de la compétence du Directeur des contrôles, à l'exception de ceux mentionnés à l'article R. 232-71.

Article 2 – La présente décision prend effet à compter de sa publication sur le site Internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Le Directeur des contrôles

Damien RESSIOT

signé